

ACTE EXECUTOIRE

Réception par le Sous-Préfet, le 25 JUIN 2024

Publication, le 25 JUIN 2024

COMMUNAUTE URBAINE

Séance du 13 juin 2024

Dossier n° 27. 202 40460

FINANCES - EXERCICE 2023 - COMPTES DE GESTION - ADOPTION.-

M. Alain Fleuret, Vice-Président.- La Communauté urbaine doit adopter son compte administratif 2023.

Le comptable public nous a récemment présenté les comptes de gestion de l'exercice 2023 de la Communauté urbaine afin de vérifier que les opérations y figurant étaient conformes à celles du compte administratif du même exercice, selon la procédure prévue par les réglementations relatives à la comptabilité publique.

Il a été constaté que, pour le budget principal et les budgets annexes, les totaux des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés étaient identiques au compte administratif que vous allez arrêter, par ailleurs, par délibération.

Les résultats de clôture des comptes de gestion du comptable public sont arrêtés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	+ 30 233 446,88 €	+ 3 862 521,59 €	+ 34 095 968,47 €
Assainissement	+ 38 526 264,09 €	- 5 328 928,15 €	+ 33 207 335,94 €
Eau potable	+ 24 168 100,72 €	- 6 638 022,61 €	+ 17 530 078,11 €
Eau zone industrielle	+ 6 147 422,55 €	- 349 704,53 €	+ 5 797 718,02 €
Transports urbains	+ 42 816,79 €	+ 243 383,87 €	+ 286 200,66 €
Collecte et recyclage des déchets	+ 21 575 226,00 €	- 4 065 475,85 €	+ 17 509 750,15 €
ZAE Parc Econormandie	+ 805 624,64 €	- 452 331,09 €	+ 353 293,55 €
Château de Gromesnil	- 207,02 €	+ 1 543,53 €	+ 1 336,51 €
ZAC des Courtines	- 701,49 €	+ 506 075,46 €	+ 505 373,97 €
ZAC des Jonquilles	- 2 026,77 €	+ 56 009,44 €	+ 53 982,67 €
Parc d'activités nautiques de l'Escaut	+ 28 493,10 €	+ 1 553,08 €	+ 30 046,18 €
Immobilier tertiaire	+ 72 451,52 €	+ 8 647,96 €	+ 81 099,48 €
Parc d'activités Jules Durand	+ 588 676,98 €	- 449 527,71 €	+ 139 149,27 €
ZAC de l'Ormerie	+ 98,95 €	+ 550,00 €	+ 648,95 €
Hôtel d'Entreprises	+ 474 102,15 €	- 4 917,37 €	+ 469 184,78 €
Atelier Locatif	+ 402 650,20 €	+ 250 235,68 €	+ 652 885,88 €
Maison pluridisciplinaire	+ 93 632,17 €	- 5 162,37 €	+ 88 469,80 €
Opérations immobilières	+ 10 850,80 €	- 10 401,41 €	+ 449,39 €

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L.1612.1 à L.1612.20 (adoption et exécution du budget) et L.2311.1 à L.2343.2 (Budgets et

Comptes) du code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU l'ordonnance n° 2025-1024 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les instructions comptables M4, M43, M49 ;

VU les comptes de gestion 2023 présentés par le comptable public;

Son Bureau, réuni le 30 mai 2024, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter et d'autoriser la signature des comptes de gestion du comptable public de l'exercice 2023 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sur la base des résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	+ 30 233 446,88 €	+ 3 862 521,59 €	+ 34 095 968,47 €
Assainissement	+ 38 526 264,09 €	- 5 328 928,15 €	+ 33 207 335,94 €
Eau potable	+ 24 168 100,72 €	- 6 638 022,61 €	+ 17 530 078,11 €
Eau zone industrielle	+ 6 147 422,55 €	- 349 704,53 €	+ 5 797 718,02 €
Transports urbains	+ 42 816,79 €	+ 243 383,87 €	+ 286 200,66 €
Collecte et recyclage des déchets	+ 21 575 226,00 €	- 4 065 475,85 €	+ 17 509 750,15 €
ZAE Parc Econormandie	+ 805 624,64 €	- 452 331,09 €	+ 353 293,55 €
Château de Gromesnil	- 207,02 €	+ 1 543,53 €	+ 1 336,51 €
ZAC des Courtines	- 701,49 €	+ 506 075,46 €	+ 505 373,97 €
ZAC des Jonquilles	- 2 026,77 €	+ 56 009,44 €	+ 53 982,67 €
Parc d'activités nautiques de l'Escout	+ 28 493,10 €	+ 1 553,08 €	+ 30 046,18 €
Immobilier tertiaire	+ 72 451,52 €	+ 8 647,96 €	+ 81 099,48 €
Parc d'activités Jules Durand	+ 588 676,98 €	- 449 527,71 €	+ 139 149,27 €
ZAC de l'Ormerie	+ 98,95 €	+ 550,00 €	+ 648,95 €
Hôtel d'Entreprises	+ 474 102,15 €	- 4 917,37 €	+ 469 184,78 €
Atelier Locatif	+ 402 650,20 €	+ 250 235,68 €	+ 652 885,88 €
Maison pluridisciplinaire	+ 93 632,17 €	- 5 162,37 €	+ 88 469,80 €
Opérations immobilières	+ 10 850,80 €	- 10 401,41 €	+ 449,39 €

COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 6 juin 2024, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Jean-Baptiste GASTINNE a assuré la Présidence pour les dossiers n° 28 et 58.

Etaient présents :

Edouard PHILIPPE (qui a quitté la salle pour l'examen et le vote du dossier n° 28) ; Jean-Baptiste GASTINNE; Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Jérôme DUBOST; Christine MOREL; Florent SAINT-MARTIN; Cyriaque LETHUILLIER; Alban BRUNEAU; Hubert DEJEAN DE LA BATIE (à partir de 17h30 – examen du dossier n° 9) ; Pascal LEPRETTRE; Malika CHERRIERE; Christian GRANCHER; Jean-Louis MAURICE; Thérèse BARIL; Yann ADREIT; Jean-Michel ARGENTIN; François AUBER; Frédéric BASILLE; Dominique BELLENGER; Monique BERTRAND; Laurence BESANCENOT (à partir de 18h00 – examen du dossier n° 28) ; Augustin BOEUF; Pierre BOUYSSSET; Patrick BUSSON; Gaëlle CAETANO; Agnès CANAYER; Thibaut CHAIX; Corinne CHATEL; Noureddine CHATI; Christine CORMERAIS ; Pascal CORNU; Louisa COUPPEY; Nadège COURCHE; Pascal CRAMOISAN; Isabelle CREVEL; Stéphanie DE BAZELAIRE; Laëticia DE SAINT NICOLAS (à partir de 18h00 – examen du dossier n° 28); Régis DEBONS; Marie-Laure DRONE; Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS ; Lionel DEHON Fabienne DELAFOSSE; Jacques DELLERIE; Emmanuel DIARD; Marie-Claire DOUMBIA; Fabienne DUBOSQ (jusqu'à 20h00 examen du dossier n° 72); Laurent GILLE; Antonin GIMARD; Carol GONDOUIN; Denis GREVERIE; Marie-Catherine GRZELCZYK; Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Christelle GUEROUT; Annick GUIVARCH; Jocelyne GUYOMAR; Jean-Luc HEBERT; Sophie HERVE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Valérie HUON-DEMARE; David LAURENT; Jean-Pierre LEBOURG; Aurélien LECACHEUR (qui a donné pouvoir à Isabelle CREVEL jusqu'à son arrivée à 18h00 – examen du dossier n° 28) ; Caroline LECLERCQ; Jean-Paul LECOQ (qui a quitté la séance et a donné pouvoir à Sophie HERVE de 17h30 – examen du dossier n° 5 à 19h00 – examen du dossier n° 59) ; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Virginie LADOUCE; Sandrine LEMOINE; Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO (à partir de 18h40 – examen du dossier n° 44) ; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE (jusqu'à 17h45 – examen du dossier n° 19) ; Jacques MARTIN; Denis MERVILLE; Pierre MICHEL; Stéphanie MINEZ; Nathalie NAIL (qui a quitté la séance de 17h45 – examen du dossier n° 19 à 18h40 – examen du dossier n° 39); Bineta NIANG; Oumou NIANG-FOUQUET; Valérie PETIT; Etienne PLANCHON; Dominique PREVOST; Michel PRUD'HOMME; Karine RAMAIN; Aurélie REBEILLEAU; Alain RENAUT; Olivier ROCHE; Didier SANSON; Nicolas SIMON; Patrick TEISSERE; Marc-Antoine TETREL; Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Virginie VANDAELE; Danièle VASCHALDE, Membres titulaires, Laurent LEMAIRE, Membre suppléant.

Etaient absents :

André BAILLARD; Patrick BUCOURT; Christian DUVAL; Wasil ECHCHENNA; Marine FLEURY; Hervé LEPILEUR; Madjid NASSAH; Pierre SIRONNEAU.

Etaient excusés et non représentés :

Patrick FONTAINE ; Fanny HEUZE ; Raphael LESUEUR ; Antoine LOISEL.

Pouvoirs :

Jean-Pierre BONNEVILLE a donné pouvoir à Patrick LEFEBVRE; Nadia COIGNET a donné pouvoir à Alain FLEURET; Olivier COMBE a donné pouvoir à Clotilde EUDIER; Hady DIENG a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Emilie MASSET a donné pouvoir à Patrick BUSSON; Sylvain VASSE a donné pouvoir à Laurent LEMAIRE; Gilles BELLIERE a donné pouvoir à Fabienne MALANDAIN; Fanny BOQUET a donné pouvoir à Pierre BOUYSSSET; Sylvie BUREL a donné pouvoir à Christine MOREL; Annie CHICOT a donné pouvoir à Denis GREVERIE; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Jean-Louis MAURICE; André CORNOU a donné pouvoir à Brigitte DECHAMPS; Christine DOMAIN a donné pouvoir à Pascal LEPRETTRE; Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Augustin BOEUF; Jean-Luc FORT a donné pouvoir à Sandrine LEMOINE; Pascal LACHEVRE a donné pouvoir à Yves HUCHET; Laurent LANGELIER a donné pouvoir à Laurent LOGIOU; Anne-Virginie LE COURTOIS a donné pouvoir à Caroline LECLERCQ.

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20240160

FINANCES - EXERCICE 2023 - COMPTES DE GESTION - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L.1612.1 à L.1612.20 (adoption et exécution du budget) et L.2311.1 à L.2343.2 (Budgets et Comptes) du code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU l'ordonnance n° 2025-1024 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les instructions comptables M4, M43, M49 ;

VU les comptes de gestion 2023 présentés par le comptable public;

Son Bureau, réuni le 30 mai 2024, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter et d'autoriser la signature des comptes de gestion du comptable public de l'exercice 2023 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sur la base des résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	+ 30 233 446,88 €	+ 3 862 521,59 €	+ 34 095 968,47 €
Assainissement	+ 38 526 264,09 €	- 5 328 928,15 €	+ 33 207 335,94 €
Eau potable	+ 24 168 100,72 €	- 6 638 022,61 €	+ 17 530 078,11 €
Eau zone industrielle	+ 6 147 422,55 €	- 349 704,53 €	+ 5 797 718,02 €
Transports urbains	+ 42 816,79 €	+ 243 383,87 €	+ 286 200,66 €
Collecte et recyclage des déchets	+ 21 575 226,00 €	- 4 065 475,85 €	+ 17 509 750,15 €
ZAE Parc Econormandie	+ 805 624,64 €	- 452 331,09 €	+ 353 293,55 €
Château de Gromesnil	- 207,02 €	+ 1 543,53 €	+ 1 336,51 €
ZAC des Courtines	- 701,49 €	+ 506 075,46 €	+ 505 373,97 €
ZAC des Jonquilles	- 2 026,77 €	+ 56 009,44 €	+ 53 982,67 €
Parc d'activités nautiques de l'Escaut	+ 28 493,10 €	+ 1 553,08 €	+ 30 046,18 €
Immobilier tertiaire	+ 72 451,52 €	+ 8 647,96 €	+ 81 099,48 €
Parc d'activités Jules Durand	+ 588 676,98 €	- 449 527,71 €	+ 139 149,27 €
ZAC de l'Ormerie	+ 98,95 €	+ 550,00 €	+ 648,95 €
Hôtel d'Entreprises	+ 474 102,15 €	- 4 917,37 €	+ 469 184,78 €
Atelier Locatif	+ 402 650,20 €	+ 250 235,68 €	+ 652 885,88 €
Maison pluridisciplinaire	+ 93 632,17 €	- 5 162,37 €	+ 88 469,80 €
Opérations immobilières	+ 10 850,80 €	- 10 401,41 €	+ 449,39 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **25 JUIN 2024**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste CASTINNE, Vice-Président

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le **25 JUIN 2024**

Publié le **25 JUIN 2024**

